

La quatrième étape commence à l'extrémité ouest du lac Érié. Par conséquent, à South-East Shoal, le pilote doit reprendre ses fonctions et rester à la roue pendant que le navire passe la rivière Détroit, le lac et la rivière Sainte-Claire jusqu'à l'issue inférieure du lac Huron où le pilote est ramené à terre ferme en canot automobile.

Le PRÉSIDENT: Lorsque vous dites que le pilote doit être de service, faut-il entendre par là qu'il doit conduire lui-même le navire?

M^e BRISSET: Il doit diriger le navire. Il a charge du navire, subordonné à l'autorité du capitaine. Le passage que je viens de signaler a 80 milles de long et la durée du trajet est d'environ 12 heures. Au retour du navire, le pilote regagne le bâtiment en canot automobile à la hauteur de Sarnia qui est le terminus, et accomplit le même travail qu'à l'aller jusqu'à l'issue inférieure du canal Welland.

Le sénateur MACDONALD: Séjourne-t-il à Sarnia à ses propres frais?

M^e BRISSET: Non, ses dépenses sont payées.

Le sénateur WALL: Doit-il piloter le même navire?

M^e BRISSET: Non, il peut prendre la direction d'un autre navire revenant des Grands lacs ou attendre quelque temps. A cet égard, les conseillers techniques seraient mieux en mesure de vous fournir des précisions.

Le sénateur MACDONALD: Si j'ai bien compris, le pilote descend à Sarnia.

M^e BRISSET: En effet.

Le sénateur MACDONALD: Et il peut demeurer sur la terre ferme pendant une semaine ou quelques jours seulement.

M^e BRISSET: Il peut y rester une journée ou plus.

Le capitaine J. E. MATHESON: Il séjourne habituellement 24 heures à Sarnia et touche \$40 par jour, qu'il soit à bord d'un navire ou en attente.

Le sénateur MACDONALD: Cette période diffère de beaucoup du laps de temps qui s'écoule du point de départ à l'extrémité du canal Welland. Si j'ai bien saisi votre exposé, le pilote reste à bord du navire sans être payé, depuis l'extrémité du canal Welland jusqu'à Windsor.

M^e BRISSET: Précisément.

Le sénateur MACDONALD: Non, il est payé qu'il soit à bord du navire ou non.

Le PRÉSIDENT: Le témoin a déclaré que le pilote n'est pas en fonctions à ce moment-là.

Le capitaine MATHESON: C'est sa période de repos.

M^e BRISSET: Il conviendrait peut-être que je vous fournisse ici quelques précisions au sujet des gains des pilotes. On leur avait garanti un salaire minimum de \$8,000 par année, l'an dernier. C'était là une des conditions d'emploi; leur salaire minimum garanti s'établissait à \$8,000.

Le sénateur MCKEEN: Est-ce la *Shipping Federation* qui leur avait garanti ce salaire?

M^e BRISSET: Oui. Et maintenant j'aimerais revenir au voyage que je vous décrivais tout à l'heure.

Le PRÉSIDENT: A partir de Sarnia?